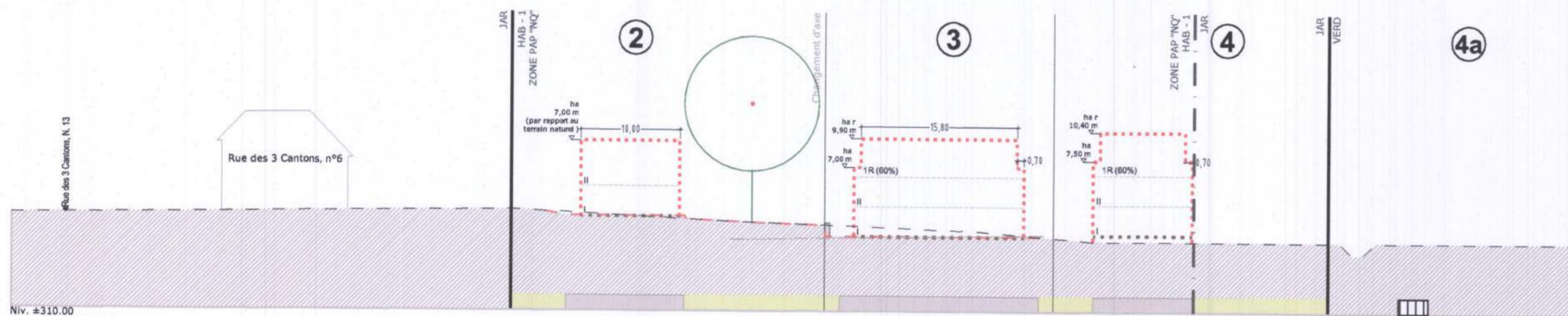
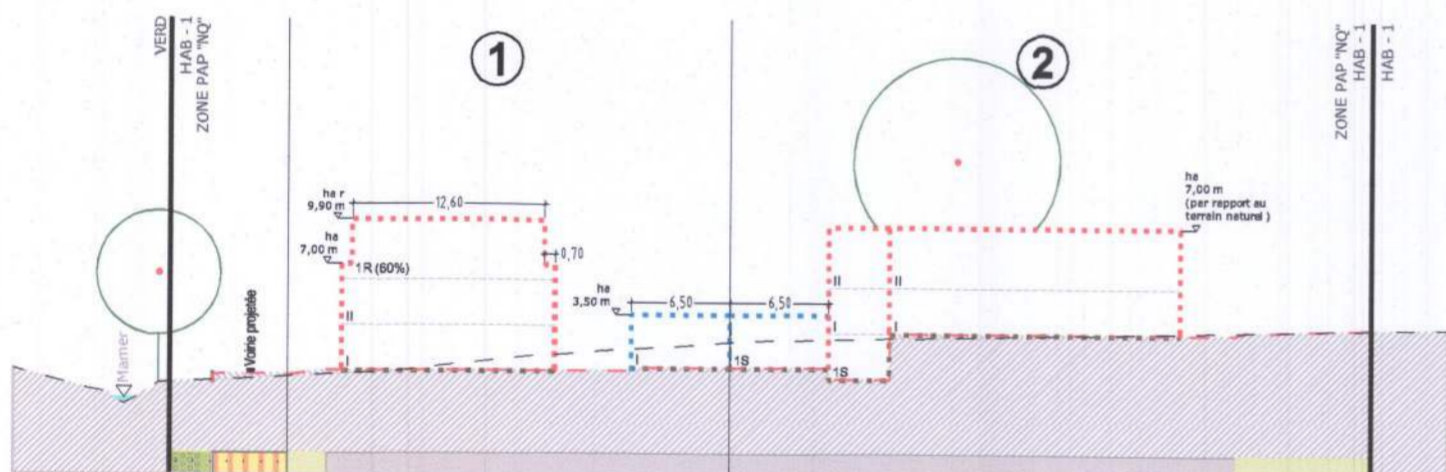


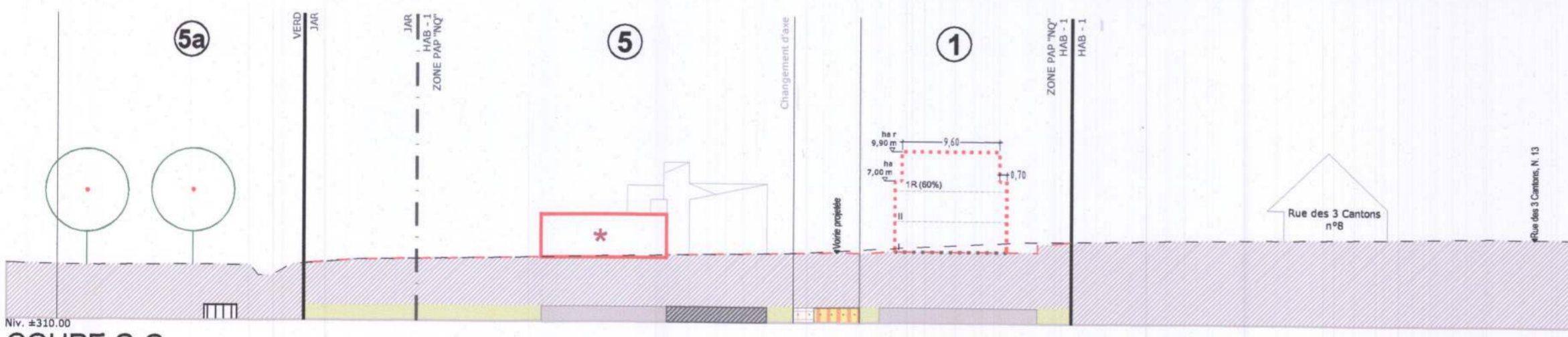
COUPES REGLEMENTAIRES
1/500



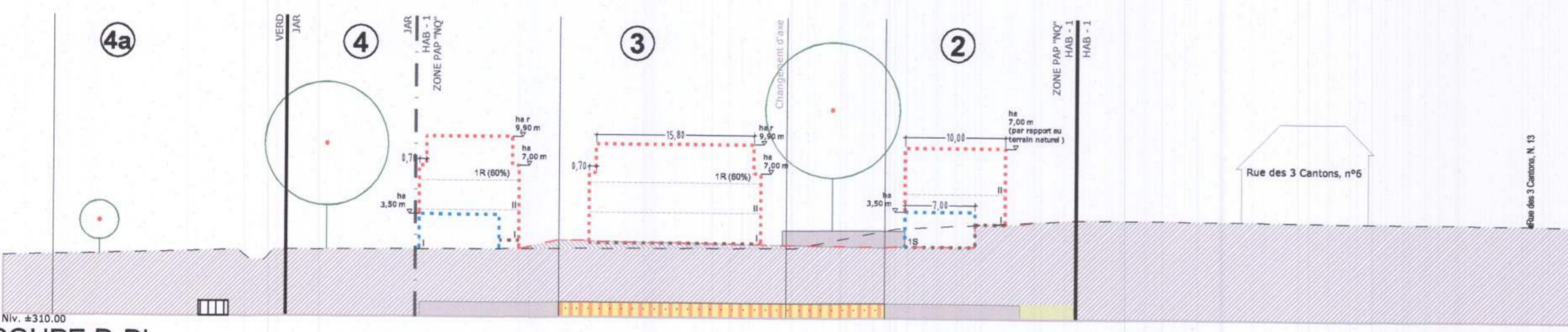
COUPE A-A'



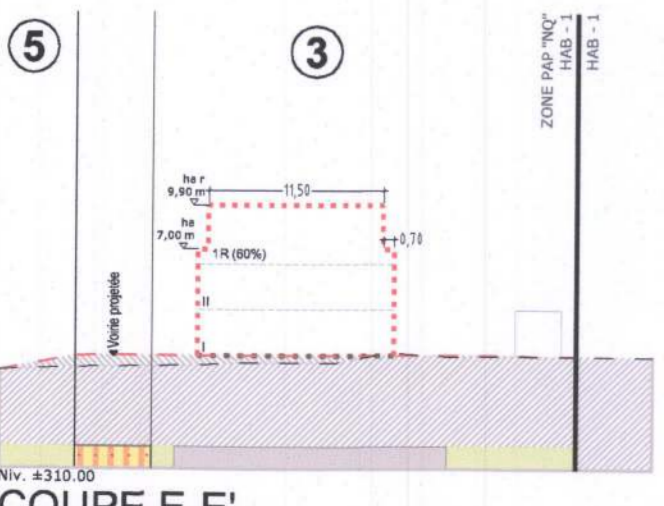
COUPE B-B'



COUPE C-C'



COUPE D-D'



COUPE E-E'

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL PAR LOT

Lot 01	6,04 ares	Lot 02	12,83 ares	Lot 03	6,47 ares	Lot 04	9,19 ares	Lot 05	16,82 ares
340,00 m ²	208,50 m ²	291,00 m ²	527,10 m ²	338,00 m ²	585,70 m ²	278,00 m ²	474,40 m ²	301,00 m ²	602,00 m ²
1-mi	1-u	1-mi	1-u	1-mi	1-u	1-mi	1-u	1-mi	1-u
tp/tt	ha 7,00 m ha r - 9,90 m	tp/tt	ha 9,00 m	tp/tt	ha 7,00 m ha r - 9,90 m	tp/tt	ha r - 10,40 m	t2	hc 7,00 m

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou ilot

LOT / ILOT		surface du lot / de l'ilot [ares]		surface d'emprise au sol [m ²]		surface du scellement du sol [m ²]		type de toiture		type, disposition et nombre des constructions		surface constructible brute [m ²]		type et nombre de logements		nombre de niveaux		hauteur des constructions [m]	
min.	max.	min.	max.	min.	max.	min.	max.	min.	max.	min.	max.	min.	max.	min.	max.	min.	max.	min.	max.

Délimitation du PAP et des zones du PAG

—	délimitation du PAP	—	délimitation des différentes zones du PAG
---	---------------------	---	---

Courbes de niveau

—	terrain existant	—	terrain remodelé
---	------------------	---	------------------

Nombre de niveaux

I, II, III, ...	nombre de niveaux pleins	+1, 2, ...C	nombre de niveaux sous combles
+1, 2, ...R	nombre d'étages en retrait	+1, 2, ...S	nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

hc-x	hauteur à la corniche de x mètres	hf-x	hauteur au faîte de x mètres
ha-x	hauteur à l'acrotère de x mètres		

Types, dispositions et nombre des constructions

x-mi	x maisons isolées	x-mb	x maisons en bande
x-mj	x maisons jumelées		

Types et nombres de logements

x-u	x logements de type unifamilial	x-c	x logements de type collectif
x-b	x logements de type bifamilial		

Formes de toiture

tp	toiture plate	←→	orientation de la faîte
h(x)°(x)°	toiture à x versants, degré d'inclinaison		

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

—	alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé	—	alignement obligatoire pour dépendances
—	limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé	—	limites de surfaces constructibles pour dépendances
—	limites de surfaces constructibles pour avant-corps	—	limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines

Délimitation des lots / ilots

—	lot projeté	—	terrains cédés au domaine public communal
—	ilot projeté		

Degré de mixité des fonctions

min x%	pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
max y%	pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
z%	pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

—	espace vert privé	—	voie de circulation motorisée
—	espace vert public	—	espace pouvant être dédié au stationnement
—	aire de jeux ouverte au public	—	chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
—	espace extérieur pouvant être scellé	—	voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

—	arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver	—	muret projeté / muret à conserver
—	haie projetée / haie à conserver		

Servitudes

—	servitude de type urbanistique	—	servitude de passage
—	servitude écologique	—	élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

—	rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales	—	canalisation pour eaux usées
—	canalisation pour eaux pluviales	—	canalisation pour eaux usées
—	fossé ouvert pour eaux pluviales		

LEGENDE COMPLEMENTAIRE

16	numéro de lot	—	canalisation pour eaux pluviales existantes
—	toiture végétalisée obligatoire	—	canalisation pour eaux usées existantes
—	cotation indicative (mètres)	—	canalisation eaux mixtes existantes
—	zone d'habitation 1	—	terrain modelé (en coupe)
—	zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"	—	toiture végétalisée
—	zone de jardins familiaux	—	toiture terrasse
—	zone de verdure	—	hauteur acrotère de l'étage en retrait
—	carport	—	axe voirie projetée
—	traits de coupe	—	surface perméable existante
—	servitude en tréfond hors PAP sur lots 4a et 5a	—	axe de cours d'eau Mamer et limite située à 5m par rapport à cet axe
—	chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne hors PAP (à titre indicatif)	—	maison existante, gabarit à conserver
—	cours d'eau	—	niveau de référence lot 4
—	arbre à haute tige à conserver hors PAP		

Réservé aux administrations

Fonds de plans et autres sources	Date
Levé topographique, BCR S à r.l. : n°21/8006, n° 003	08.06.2021
Mesurage, BCR s à r.l., No. 758	14.12.2021
Permission de voirie, TR Engineering, ingénieurs-conseils, VRD_AUT_PMV-001	04.11.2021
Concept d'assainissement, TR Engineering, ingénieurs-conseils, HYD_AUT_SIT-001	26.09.2022

Initiateur **Pimante S.à r.l.** 14, rue Jean-Pierre Bausch L-3713 Rumelange

Projet **292 - PAP "Botterkräiz"**
Projet d'aménagement particulier à Garnich
Commune de Garnich

Urbaniste **planetplus** ARCHITECTES & URBANISTES
11-13, Bd G.-D. Charlotte, L-1331 Luxembourg mail@planetplus.lu www.planetplus.lu T +352 44 23 08 -1 F +352 44 23 08 -90

Ingénieurs conseils (Assainissement, voirie) **TR Engineering** ingénieurs - conseils
Ingénieurs conseils (écologie) **Oeko-Bureau** Ecologie / Aménagement du territoire
Dedicated to the Environment
Bûle opsteen 41 L-2101 Rumelange
Tel: +352 58 20 20 info@oeko-bureau.lu

Contenu **Partie graphique réglementaire**

Plan N°	PP 292	REG 002	indice / Index	
Niv. de référence	Desu./Contr.	Format	Ech. / M.	Date
	CEL/BJ	A1	1/500	20.12.2024

Ce plan ne peut être transmis à un tiers ou reproduit, même partiellement, sous aucune forme que ce soit sans l'autorisation de l'auteur. Chaque indice annule et remplace les indices précédents.